

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

P : 1/4

**S. A. S. SOFRALAB**  
**STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE**  
**MARTIN VIALATTE**

79, Av. Thévenet - BP 1031 – MAGENTA

51319 EPERNAY CEDEX

Tel : 03 26 51 56 45

Fax : 03 26 51 87 60

Version n°01 du 13/04/04

Règles de rédaction conformes  
à la norme NF ISO 11014-1

## 1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **TANIPEPIN**

Fournisseur : Société MARTIN VIALATTE - 79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 03 26 51 56 45 - Fax 03 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

## 2 - Composition chimique

Association d'extraits de tanins naturels de raisin.

CAS : 1401 554

EINECS : 295 630 8

## 3 - Identification des dangers

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation. Le produit est astringent, de goût amer.

A haute température, le produit peut dégager SO<sub>2</sub> - SO<sub>3</sub>. Il peut causer des difficultés respiratoires par inhalation de la poudre et amener des désordres gastriques et intestinaux par ingestion en grande quantité.

**Nom du produit : TANIPEPIN**

#### **4 - Premiers secours**

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau

En cas de contact avec les yeux : Laver à l'eau

En cas d'ingestion : Faire boire de grandes quantités d'eau et faire vomir si le patient est conscient

En cas d'inhalation : Nettoyer les muqueuses. Si l'irritation persiste, voir un médecin

#### **5 - Mesure de lutte contre l'incendie**

Tous les extincteurs peuvent être utilisés. En cas d'incendie, le produit peut dégager des fumées âcres et irritantes notamment SO<sub>2</sub>, SO<sub>3</sub>. Le port de masque respiratoire est conseillé pour les intervenants.

#### **6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Précautions personnelles : Aucune

Protection de l'environnement : Ramasser le produit à la pelle, laver à l'eau les résidus.

Méthode de nettoyage : Balayer et récupérer la poudre dans un bidon. Eliminer le résidu en mélangeant avec de la sciure de bois. Mettre en décharge suivant la réglementation locale ou faire incinérer.

Neutralisation du produit : Le produit, en solution aqueuse, précipite les sels métalliques et notamment le sulfate d'alumine.

#### **7 - Manipulation et stockage**

Manipulation : Aucune mesure particulière. Se munir de masques pour éviter de respirer les poussières ou l'absorption par inhalation.

Stockage : Garder à l'abri de l'air et de l'humidité. Le produit est légèrement hygroscopique.

#### **8 - Protection individuelle**

Comme pour toute manipulation de poudres, le port de masque respiratoire est impératif. L'utilisation de lunettes, gants et vêtements de travail protecteurs est recommandé.

**Nom du produit : TANIPEPIN**

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect (couleur)	: poudre de couleur brune
Odeur	: caractéristique
pH (1 %)	: $3,2 \pm 0,5$
Solubilité dans l'eau	: soluble
Température d'auto inflammation	: $> 500^{\circ}\text{C}$
Température de décomposition	: $> 250^{\circ}\text{C}$
Point éclair	: non concerné
Masse volumique apparente	: $0,45 \text{ g/cm}^3 \pm 0,05$

## 10 - Stabilité et réactivité

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit est stable. Le produit précipite en présence de sels métalliques et notamment sels de fers, de gélatine. Le produit s'oxyde à l'air. A haute température, la décomposition du produit donne  $\text{SO}_2$  -  $\text{SO}_3$ .

## 11 – Informations toxicologiques

Nous ne disposons pas actuellement de données chiffrées sur les valeurs toxicologiques. Les analyses sur un extrait tannant similaire ont donné :

DL 50 (orale sur rat) : 3 100 mg/kg

DL 50 (cutanée sur rat) : 7 000 mg/kg

Aucun effet néfaste, aucune sensibilisation au produit n'ont été rapportés.

Comme tout produit pulvérent, la poudre peut provoquer des gênes respiratoires par inhalation.

## 12 - Informations écologiques

Produit naturel de haut poids moléculaire ; la biodégradabilité est lente. Le produit est très sensible aux sels métalliques et est éliminé dans les eaux résiduaires sous forme de boue par traitement au sulfate d'alumine.

**Nom du produit : TANIPEPIN**

### 13 - Information relative à l'élimination

Suivre les législations locales pour la mise en décharge. Le produit est éliminé des solutions aqueuses par précipitation sous forme de boue par le sulfate d'alumine (formation de tannate d'alumine). Elimination des résidus et des emballages par incinération.

La demande chimique en oxygène (DCO) du produit est élevée. Le produit doit donc être abondamment dilué avant d'être rejeté dans les égouts.

### 14 - Informations relatives au transport

Le produit n'est pas réglementé.

### 15 - Informations réglementaires

Directives CEE : 76-464, 78-318, 80-68, 91-156

Directives CEE : 93-18 du 05.04.93

Journal Officiel de la République Française du 28.03.93, Arrêté du 01.10.93 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux rejets de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, et plus spécialement :

Chapitre VI : Art.60 : Pollution de l'eau

Chapitre VII : Art.61 : Bilan environnement

Chapitre VIII : Art.63/64/65 : Surveillance des effets sur l'environnement

### 16 - Autres informations

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit".